

MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

(nom de la rue, numérotation, désignation de la voie¹)

MODIFICATION DE L'ENSEIGNE OU DU NOM COMMERCIAL

(création, modification ou suppression)

Pièces justificatives

☒ En cas de modification de l'identification de l'établissement (nom de la rue, numérotation...)

- 1 copie de la décision de l'autorité administrative (commune) mentionnant le nouveau libellé ou la nouvelle numérotation.

☒ En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant

- 1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.

¹ Exemple : une « avenue » est renommée « boulevard ».